



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-046-2022-08

PUBLIÉ LE 25 AOÛT 2022

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques

IDF-2022-08-24-00004 - Arrêté du 24 août 2022 portant délégation de signature aux agents du centre de service partagé régional de la préfecture de la région d Ile-de-France, préfecture de Paris, en matière d'ordonnancement et d exécution budgétaire (3 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Créteil / Affaires juridiques

IDF-2022-08-25-00001 - Arrêté du 25 août 2022 portant délégation de signature à madame Elisabeth BOYER, **??**cheffe du service académique d information et d orientation de l académie de Créteil (2 pages)

Page 7

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2022-08-24-00004

Arrêté du 24 août 2022 portant délégation de signature aux agents du centre de service partagé régional de la préfecture de la région d Ile-de-France, préfecture de Paris, en matière d'ordonnancement et d exécution budgétaire

Arrêté

portant délégation de signature aux agents du centre de service partagé régional de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 20-1 et 69-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2022-07-13-00002 et 75-2022-07-13-00002 du 13 juillet 2022 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1er : I En matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine IRAGABA, attachée d'administration, responsable du centre des services partagés régional et ordonnateur secondaire délégué au sens de l'article 20-1 du décret du 29 avril 2004 susvisé, pour transcrire dans le système d'information financière de l'État toutes les décisions d'ordonnancement de dépenses et de recettes des services compétents, pour lesquelles le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion.

À ce titre, elle est autorisée, pour tout acte sans limite de montant, à :

- 1° saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques ;
- 2° saisir et valider les actes relatifs aux demandes de mise en paiement ;
- 3° saisir et valider les actes relatifs aux recettes ;
- 4° saisir et valider les actes relatifs aux immobilisations ;
- 5° requérir l'intervention du support technique de l'agence pour l'informatique financière de l'Etat.

II-Délégation est donnée en qualité d'ordonnateur secondaire délégué pour tout acte sans limite de montant pour :

- a- saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, les demandes de mise en paiement, les recettes, les immobilisations,
- b- intervenir auprès du support technique,
- c- constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS.

1° M. Christophe LEITE, agent de catégorie A, chef de la section « gestion des actes complexes » du centre de services partagés régional ;

2° Mme Dalila MANSOURI, agente de catégorie B, adjointe au chef de la section « gestion des actes complexes » du centre de services partagés régional ;

3° Mme Francia JABIN, agente de catégorie B, cheffe de section du centre de services partagés régional ;

4° Mme Jeanne-Lauraine GAPIRA agente de catégorie B affectée au centre de services partagés régional ;

5° Mme Sophie DIVARET, agente de catégorie B affectée au centre de services partagés régional ;

III- Mme Fadila TOUIL, Mme Nathalie HARLES, Mme Carole ABAUZIT et Mme Lucienne MARIN, agents de catégorie C, affectées au centre de services partagés régional reçoivent délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour tout acte dont le montant est strictement inférieur à 1 500 000 € pour :

- a- saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, les demandes de mise en paiement, les recettes, les immobilisations,
- b- intervenir auprès du support technique,
- c- constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS.

IV- Reçoivent délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

-M. Frédéric DESELVA,

- M. Mickael GILBERT,

-Mme Djenette GUESSOUM,

-Mme Annie LAUNAY,

-M. Didier MORENO,

agents de catégorie C affectés au centre de services partagés régional :

1° pour tout acte sans limite de montant :

a) pour saisir les actes relatifs aux engagements juridiques, les demandes de mise en paiement, les recettes, les immobilisations,

b) pour constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS.

2° pour tout acte dont le montant est strictement inférieur à 1 500 000 €, pour assurer une suppléance des agents mentionnés aux I à III du présent article concernant la validation pour les actes relatifs aux engagements juridiques, aux demandes de mise en paiement, aux recettes et aux immobilisations.

V- Reçoivent délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour tout acte sans limite de montant :

a) pour saisir les actes relatifs aux engagements juridiques, les demandes de mise en paiement, les recettes, les immobilisations,

b) pour constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS,
les agents de catégorie C du centre de services partagés régional dont les noms suivent :

- Mme Rose BENARD,
- M. Bertrand COMPAGNAT,
- Mme Jacqueline ERIN,
- Mme Djamila FOURDACHON,
- M. Jérôme LACHIVER,
- Mme Delly LE GAL,
- Mme Chelsy MARIN,
- Mme Jacqueline CHANDRAMOHAN,
- Mme Sophia MERABET,
- Mme Astrid SIMAT,
- Mme Jamila BELALIA,
- Mme Nadjat DOUMA.

Article 2 : L'arrêté n° IDF-2022-03-17-00002 du 17 mars 2022 portant délégation de signature aux agents du centre de service partagé régional de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire, est abrogé.

Article 3 : La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Ile-de-France), accessible à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france et qui entre en vigueur le lendemain de cette publication et au plus tôt le 1^{er} septembre 2022.

Fait à Paris, le 24 août 2022

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2022-08-25-00001

Arrêté du 25 août 2022 portant délégation de signature à madame Elisabeth BOYER, cheffe du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Créteil

**Arrêté du 25 août 2022 portant délégation de signature à madame Elisabeth BOYER,
cheffe du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le Code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination et classement de monsieur Gérard MARIN dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 18 octobre 2021 portant nomination, détachement et classement de madame Elisabeth BOYER, inspectrice de l'éducation nationale, dans l'emploi de conseillère de recteur, cheffe du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Créteil (CSAIO), adjointe à la déléguée de région académique à l'information et à l'orientation de la région académique Ile-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Elisabeth BOYER, cheffe du service académique d'information et d'orientation, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Répartitions de ressources humaines ;
- Lettres de mission (à l'exception des départs à l'étranger) ;
- Actes relevant de l'organisation interne des services ;
- Convocations à des commissions ;
- Propositions d'admission et refus d'inscription dans le cadre de la campagne d'accès à l'enseignement supérieur ;
- Information, sensibilisation, autorisation d'action relevant du champ de l'orientation/affectation et de la lutte contre le décrochage scolaire.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 25 août 2021.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 25 août 2022

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT